



Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 19 Février 2021

Le 19 Février 2021 à 20 heures, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués, se sont réunis à la mairie, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de M. DATTÉE Pierre, Maire.

Présents : M. DATTÉE Pierre, Maire, Mmes : COLLÉAUX Jeannine, DATTÉE Catherine, MOYER Chantal, MM : BODET Samuel, DANTON Jérémie, LECLERCQ Pierre-Yves, MARTINEZ Christophe, MÉRILLON Franck, PINET Yves, RÉMON Stéphane, TREMBLAY Olivier, VAUDOUR Michel, VERGEON Laurent

Excusée ayant donné procuration : Mme BASILE Anne-Marie à M. LECLERCQ Pierre-Yves

Secrétaire de séance : M. PINET Yves

Récapitulatif des décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations octroyées par le Conseil Municipal.

Budget de la Commune :

- AZ Equipement : fourniture de 4 panneaux "obligation de tenir le chien en laisse" d'un montant de 234,60 € TTC.
- Fichot : achat de produits entretien d'un montant de 1 368,75 € TTC.
- Girault motoculture : traitement préventif anti crevaision de la tondeuse mulching d'un montant de 90 € TTC.
- Girault motoculture : changement du gyrophare à led + support et entretien de la tondeuse mulching (vidange, affutage des lames, remplacement bougie) d'un montant de 332,10 € TTC.
- Savoir plus : achat de fournitures scolaires d'un montant de 133,06 € TTC.
- Valibus : prolongement du paratonnerre de l'église d'un montant de 320,40 € TTC.
- L'uniform : achat de vêtements de travail pour les agents techniques d'un montant de 422,54 € TTC.

Budget de l'assainissement :

- Prolians : achat de combinaisons jetables d'un montant de 343,80 € TTC.

Approbation du procès-verbal de la séance du 22 janvier 2021

Le procès-verbal de la séance du 22 janvier 2021 est approuvé à l'unanimité par les membres présents du Conseil Municipal.

007/2021 - Approbation des comptes de gestion 2020 du receveur Municipal

Le Maire expose les éléments suivants :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret n° 1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique,

Considérant que le Conseil Municipal doit se prononcer sur l'exécution de la tenue des comptes de Monsieur le Trésorier pour l'année 2020,

Considérant la concordance des comptes de gestion des budgets de la commune, de l'eau et de

l'assainissement collectif retraçant la comptabilité patrimoniale tenue par Monsieur le Trésorier avec les Comptes Administratifs retraçant la comptabilité administrative tenue par le Maire,
Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- adopte les comptes de gestion des budgets de la commune, de l'eau et de l'assainissement collectif de Monsieur le Trésorier pour l'exercice 2020.

008/2021 - Approbation du compte administratif 2020 du budget de la Commune

Le Maire présente au Conseil les comptes de l'exercice 2020 qui font apparaître :

En section de fonctionnement

Dépenses	389 834,91 €
Recettes	467 779,97 €
Excédent de l'exercice	77 945,06 €
Excédent antérieur	61 236,80 €
Excédent total	139 181,86 €

En section d'investissement

Dépenses	105 829,38 €
Recettes	193 806,00 €
Excédent de l'exercice	87 976,62 €
Déficit antérieur	130 722,99 €
Déficit total	42 746,37 €

Il n'y a pas de reste à réaliser.

Le Maire étant sorti, sous la présidence de M. DANTON Jérémie 1er Adjoint, élu Président de séance, le Conseil Municipal à l'unanimité, des membres présents, approuve le compte administratif 2020 du budget général de la commune.

009/2021 - Approbation du compte administratif 2020 du budget du service de l'eau

M. DANTON Jérémie présente au Conseil les comptes de l'exercice 2020 qui font apparaître :

En section d'exploitation

Dépenses	52 432,28 €
Recettes	66 956,68 €
Excédent de l'exercice	14 524,40 €
Excédent antérieur	28 919,89 €
Excédent total	43 444,29 €

En section d'investissement

Dépenses	8 929,48 €
Recettes	12 914,54 €
Excédent de l'exercice	3 985,06 €
Excédent antérieur	11 270,49 €
Excédent total	15 255,55 €

Il n'y a pas de reste à réaliser.

Le Maire étant sorti, sous la présidence de M. DANTON Jérémie 1er Adjoint, élu Président de séance, le Conseil Municipal à l'unanimité, des membres présents, approuve le compte administratif 2020 du budget de l'eau.

010/2021 - Approbation du compte administratif 2020 du budget du service de l'assainissement collectif

M. DANTON Jérémie présente au Conseil les comptes de l'exercice 2020 qui font apparaître :

En section d'exploitation

Dépenses	31 456,14 €
Recettes	35 431,53 €
Excédent de l'exercice	3 975,39 €
Excédent antérieur	1 292,95 €
Excédent total	5 268,34 €

En section d'investissement

Dépenses	111 294,62 €
Recettes	98 714,91 €
Déficit de l'exercice	12 579,71 €
Excédent antérieur	15 542,56 €
Excédent total	2 962,85 €

Restes à réaliser:

Dépense d'investissement
Article 2315 : 43 811,90 €

Recette d'investissement
Article 13111 : 56 000,00 €

Le Maire étant sorti, sous la présidence de M. DANTON Jérémie 1^{er} Adjoint, élu Président de séance, le Conseil Municipal à l'unanimité, des membres présents, approuve le compte administratif 2020 du budget de l'assainissement collectif.

011/2021 - Affectation des résultats 2020 du budget de la commune

Le Maire indique au Conseil qu'il n'y a pas de restes à réaliser.

Le déficit de la section d'investissement à couvrir par une partie de l'excédent de fonctionnement est donc de 42 746,37 €, il propose d'affecter les résultats de la façon suivante :

- à la section de fonctionnement du budget 2021, une partie de l'excédent total de fonctionnement, soit 96 435,49 €,
- à la section d'investissement 2021, l'autre partie de l'excédent total de fonctionnement, soit 42 746,37 €.

A l'unanimité, le Conseil Municipal affecte les résultats de l'exercice 2020 de la façon suivante :

- à la section de fonctionnement du budget 2021, une partie de l'excédent total de fonctionnement, soit 96 435,49 €,
- à la section d'investissement 2021, l'autre partie de l'excédent total de fonctionnement, soit 42 746,37 €.

Arrivée de M. MARTINEZ à 20h20.

012/2021 - Affectation des résultats 2020 du budget du service de l'eau

Le Maire indique au Conseil qu'il n'y a pas de reste à réaliser.

Il propose d'affecter les résultats de la façon suivante :

- à la section d'exploitation du budget 2021, l'excédent total d'exploitation, soit 43 444,29 €.
- à la section d'investissement du budget 2021, l'excédent global d'investissement, soit 15 255,55 €.

A l'unanimité, le Conseil Municipal affecte les résultats de l'exercice 2020 de de la façon suivante :

- à la section d'exploitation du budget 2021, l'excédent total d'exploitation, soit 43 444,29 €.
- à la section d'investissement du budget 2021, l'excédent global d'investissement, soit 15 255,55 €.

013/2021 - Affectation des résultats 2020 du budget du service de l'assainissement collectif

Le Maire indique au Conseil les restes à réaliser suivants:

Investissement dépenses : 43 811,90 €

Investissement recettes : 56 000,00 €

Il propose d'affecter les résultats de la façon suivante :

- à la section d'exploitation du budget 2021, l'excédent total d'exploitation, soit 5 268,34 €.
- à la section d'investissement du budget 2021, l'excédent global d'investissement, soit 2 962,85 €.

A l'unanimité, le Conseil Municipal affecte les résultats de l'exercice 2020 de de la façon suivante :

- à la section d'exploitation du budget 2021, l'excédent total d'exploitation, soit 5 268,34 €.
- à la section d'investissement du budget 2021, l'excédent global d'investissement, soit 2 962,85 €.

014/2021 - Vote des subventions pour l'année 2021

Sur avis de la Commission des Finances, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide d'attribuer en 2021 aux associations de la commune les subventions suivantes :

Accueil de Saunay	300.00 €
Comité des fêtes	300.00 €
Coopérative scolaire	600.00 €
APE	300.00 €
Dynamic Saunay	300.00 €
Anima'Jeunes	300.00 €

Pour un montant total de 2 100.00 €

M. PINET, présidents d'association de Saunay ne prennent pas part au vote.

Sur avis de la Commission des Finances, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'attribuer en 2021 les subventions suivantes :

Croix Rouge	100.00 €
Secours Populaire	100.00 €
Assiette Eco	150.00 €
Les Resto du Cœur	150.00 €
Chambre des métiers CFA Joué les Tours	40.00 €
Tennis de table	80.00 €
Twirling bâton	40.00 €
Judo	100.00 €
Provision pour séjours proposés pour des enfants de la Commune pour le collège André Bauchant	150.00 €

Soit un montant total de 910.00 €

015/2021 - Vote des taux des taxes pour l'année 2021

Sur proposition de la Commission des Finances, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide de reconduire les taux des taxes pour 2021 au même niveau qu'en 2020, soit :

- Taxe d'Habitation : 7,90 %
- Taxe sur le Foncier Bâti : 11,42 %
- Taxe sur le Foncier Non Bâti : 26,97 %

016/2021 - Vote du budget général 2021 de la Commune

Le budget 2021, préparé par la Commission des Finances, s'équilibre :

- en section de fonctionnement à la somme de 553 080,05 €
- en section d'investissement à la somme de 251 252,55 €

Le Maire présente la section de fonctionnement par chapitre et la section d'investissement par chapitre et par opération.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve et vote le budget 2021 tel qu'il est présenté.

017/2021 - Vote du budget 2021 du service de l'eau

Le budget 2021, préparé par la Commission des Finances, est présenté par M. DANTON Jérémie.

Il s'équilibre :

- en section d'exploitation à la somme de 142 119,34 €
- en section d'investissement à la somme de 32 250,09 €.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve et vote le budget 2021 tel qu'il est présenté.

018/2021 - Vote du budget 2021 du service de l'assainissement collectif

Le budget 2021, préparé par la Commission des Finances, est présenté par M. DANTON Jérémie.

Il s'équilibre :

- en section d'exploitation à la somme de 41 370,86 €
- en section d'investissement à la somme de 73 922,76 €.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve et vote le budget 2021 tel qu'il est présenté.

019/2021 - Equipement numérique des écoles primaires: demande de subvention

Dans le cadre de l'appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires visant à réduire les inégalités scolaires et à lutter contre la fracture numérique, les collectivités concernées peuvent répondre, en lien étroit avec les académies, à cet appel émis par l'Etat au titre des investissements d'avenir dans les écoles des communes rurales.

Dans le cadre de cet appel à projets, le Maire propose en concertation avec la directrice de l'école le projet numérique suivant : la fourniture et l'installation de 2 tableaux numériques interactifs, l'achat de 3 tablettes et de 2 ordinateurs portables.

L'ensemble du projet est estimé à 9 000 € TTC, le soutien financier de l'État serait de 5 000 €, (subvention dégressive entre 70 % et 50% du projet).

Au vu du projet, les membres du Conseil sont invités à se prononcer sur cette proposition.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité :

- de répondre favorablement à l'appel à projets pour le socle numérique dans les écoles élémentaires visant à réduire les inégalités scolaires et à lutter contre la fracture numérique lancé par l'Etat
- sollicite une subvention sur la base d'un montant de 9 000 € TTC.
- précise que l'achat de ces équipements pourra être réalisé seulement si notre demande de subvention est accordée.

020/2021 - Programme de voirie 2021: choix de l'entreprise et autorisation de signature du marché

Le Conseil Municipal, en application de l'article L;2123-1 du Code de la Commande Publique a lancé une consultation en procédure adaptée pour la réalisation du programme 2021 de voirie.

Suite à la publicité faite, dix entreprises ont demandé le dossier de consultation et six propositions ont été reçues.

Le 5 février 2021, la commission de la voirie et chemins communaux a ouvert les plis, a décidé d'admettre les entreprises candidates et a dressé le tableau suivant des propositions reçues, montants TTC :

	Montant Travaux de voirie rue de l'Achellerie	Montant Travaux de voirie route de l'Érable	Montant TTC total
Colas	101 466,00 €	54 342,00 €	155 808,00 €
Eiffage	91 872,17 €	53 553,18 €	145 425,35 €
Eurovia	83 843,64 €	34 796,76 €	118 640,40 €
Hubert & Fils	95 973,60 €	47 955,60 €	143 929,20 €
Terca	91 158,00 €	44 088,00 €	135 246,00 €
Vernat (base)	77 976,60 €	39 948,00 €	117 924,60 €
Vernat (variante)	77 976,60 €	22 721,40 €	100 698,00 €

Le règlement de la consultation stipule que sera choisie l'offre la plus avantageuse conformément aux critères suivants :

- pour 40% les moyens mis en œuvre tant en personnel qu'en matériel.
- pour 60% le montant de l'offre.

La notation de ces critères et le classement en résultant figurent dans le tableau ci-dessous :

Entreprises	Moyens	Prix	Total	Classement
Colas	40,00	38,78	78,78	6ème
Eiffage	40,00	42,06	82,06	4ème
Eurovia	40,00	50,93	90,93	3ème
Hubert & Fils	35,00	41,98	76,98	7ème
Terca	35,00	44,67	79,67	5ème
Vernat (base)	40,00	51,23	91,23	2ème
Vernat (variante)	40,00	60,00	100,00	1er

La commission a adopté ces notations et le classement et propose donc de déclarer les plus avantageuses les offres présentées par l'entreprise Vernat classée n° 1.

Il propose donc de retenir la proposition de l'entreprise Vernat, soit 100 698,00 € TTC.

Par 11 voix pour et 4 abstentions, le Conseil Municipal décide de retenir la proposition de l'entreprise Vernat, classée la plus avantageuse par la commission, et autorise le maire à signer les marchés correspondants.

021/2021 - Autorisation de recrutement en CAE PEC en vue du remplacement de l'adjoint technique chargé de la cantine et de l'entretien des bâtiments

Vu la loi n° 2008-1249 du 1er décembre 2008 généralisant le revenu de solidarité active et renforçant les politiques d'insertion,

Vu la loi n°2015-994 du 17 août 2015 relative au dialogue social et à l'emploi,

Vu le décret n° 2009-1442 du 25 novembre 2009 relatif au Contrat Unique d'Insertion,

Vu le décret du 2 août 2017, nommant Monsieur Jean-Marc FALCONE, Préfet de la Région Centre-Val de Loire,
Vu le décret n°2014-1750 du 30 décembre 2014 fixant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les départements métropolitains,
Vu l'arrêté n°17-271 du 19 décembre 2017 fixant dans le cadre du Contrat Unique d'Insertion(CUI) le montant de l'aide de l'État pour les Contrats d'Accompagnement dans l'Emploi 'CAE),
Vu la circulaire DGEFP n° 2009-42 du 5 novembre 2009 relative à l'entrée en vigueur du Contrat Unique d'Insertion,
Vu la circulaire interministérielle n°CAB/2015/94 du 25 mars 2015 relative à la mise en œuvre des mesures en faveur des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans le champ du développement économique de l'emploi,
Vu la circulaire DGEFP/SDPAE/MIP n°2018/11 du 11 janvier 2018 relative aux parcours emploi compétences et au Fonds d'inclusion dans l'emploi en faveur des personnes les plus éloignées de l'emploi,
Le Maire rappelle au Conseil municipal qu'une nouvelle procédure pour faciliter l'insertion professionnelle des personnes sans emploi est entrée en vigueur. Depuis janvier 2018, les contrats aidés sont transformés en parcours emploi compétences. Dans le secteur non-marchand, c'est le Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi - Parcours Emploi Compétences CAE-PEC.

Il expose que Madame SAULAS Fanny n'a pas souhaité renouveler son contrat. Les besoins du service justifient son remplacement, le Maire propose au conseil d'avoir recours à un contrat en CDD conclu dans le cadre d'un Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi - Parcours Emploi Compétences (CAE - PEC).

Ce contrat à durée déterminée serait conclu pour une période de 1 an à compter du 4 mars 2021 renouvelable.

L'Etat prendra en charge 40 % de la rémunération correspondant au SMIC sur la base de 20h et exonèrera les charges patronales au titre des assurances sociales et des allocations familiales. La somme restant à la charge de la commune sera donc minime.

Il propose au Conseil Municipal le recrutement de Madame BERTHEAU Lydie pour un CAE - PEC pour les fonctions d'Adjoint technique à temps non complet à raison de 20 heures/semaine pour une durée de un an.

Après en avoir délibéré par 13 voix pour et 2 abstentions, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'autoriser le Maire à recruter Madame BERTHEAU Lydie en CAE-PEC pour les fonctions d'Adjoint Technique à temps non complet à raison de 20 heures/semaine pour une durée de 1 an à compter du 4 mars 2021.

Questions diverses:

- Yves Pinet a présenté un devis au nom de l'association CRI concernant l'entretien du mur de la mairie rue des tilleuls : réfection des enduits pierres apparentes pour la somme de 5034 euros contre le devis précédant enduit sable chaux de 3048 euros.
- Villes et villages fleuris : réunion d'information le 9 Mars Pierre Yves Leclerc et Olivier Tremblay sont intéressés.
- Géothermie : de nombreux dysfonctionnements se sont produits ; Le 25 Février se déroulera à 10h30 une réunion pour une meilleure connaissance et explication du fonctionnement D'autre part une recherche de la responsabilité de cette situation entre installateur, fabricant, et maintenance, s'impose de sorte que des réparations soient effectuées rapidement.
L'entreprise ALEC propose une formation sur le fonctionnement de l'installation.
- Le nouveau logo de la COM COM nous a été présenté et sera affiché sur toutes les voies d'accès principales de notre territoire.
- La communauté de commune s'engage dans des projets de territoire : 6 projets sont retenus, 6 dates sont proposées pour des séminaires auxquels nous sommes invités à participer.
 - 11 février : Conforter et qualifier notre dynamisme économique
 - 15 février : Affirmer et animer un projet culturel et un projet sportif
 - 25 février : Structurer une politique autour de la protection et valorisation de notre patrimoine

3 mars : Projet social sur les notions d'animation de la vie locale
17 mars : Affirmer et animer un projet de mobilité ambitieux
25 mars : Promouvoir la cohérence de l'offre résidentielle et urbaine du territoire
- Distributeur à pain : des contacts ont déjà été établis avec Mme Courtois : Jeannine Colléaux,
Franck Mérillon, et Olivier Tremblay s'occupent du dossier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à : 22h45